

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 26 avril 2013 précisant le contenu de la fiche descriptive des accords collectifs et plans d'action, de la fiche signalétique des accords de branche, du document d'évaluation relatifs au contrat de génération

NOR : ETS1311307A

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5121-6 et suivants et R. 5121-6 et suivants,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le contenu de la fiche descriptive relative à l'accord ou au plan d'action mentionnée au 1^o de l'article R. 5121-29 du code du travail est fixé en annexe 1.

Art. 2. – Le contenu de la fiche signalétique relative à l'accord de branche mentionnée à l'article R. 5121-31 du code du travail est fixé en annexe 2.

Art. 3. – Le contenu du document d'évaluation mentionné à l'article R. 5121-37 du code du travail est fixé en annexe 3.

Art. 4. – La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*La déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
E. WARGON

ANNEXES

ANNEXE 1



FICHE DESCRIPTIVE DES ACCORDS COLLECTIFS OU PLANS D'ACTION RELATIFS AU CONTRAT DE GÉNÉRATION
(loi n°2013-185 du 1er mars 2013)

Cadre réservé à l'administration

Numero de dossier : _____ Date de réception du dossier complet : ____/____/____



DESCRIPTION DU TEXTE DÉPOSÉ

Nature du texte déposé (une seule réponse)	Portée du texte déposé (une seule réponse)	Date de signature et durée de validité du texte
- accord <input type="checkbox"/>	- entreprise <input type="checkbox"/>	- date de signature : ____/____/____
- plan d'action <input type="checkbox"/>	- groupe <input type="checkbox"/>	- durée de validité : ____ année(s)
	- groupement inter-entreprise <input type="checkbox"/>	
	- unité économique et sociale <input type="checkbox"/>	

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE DÉPOSANT LE TEXTE

N° SIREN : _____ Activité principale exercée (code APE) : _____ Effectif de l'entreprise : _____
 L'entreprise appartient-elle à un groupe ? oui non Si oui, le groupe a-t-il un effectif de 300 salariés ou plus ? oui non

Raison sociale : _____
 Correspondant : _____ Téléphone : _____
 Courriel de contact : _____ @ _____
 Adresse : _____
 Commune : _____ Code postal : _____
 Identifiant de la convention collective principale (code IDCC) : _____ Libellé complet de la convention collective principale : (ci-dessous) _____

EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE OU DU GROUPE COUVERT PAR LE TEXTE DÉPOSÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

Bornes d'âges fixées par l'accord ou le plan d'action	Nombre de salariés			
	jeunes	d'âge médian	âgés	effectif total tous âges
- salariés jeunes : jusqu'à ____ ans	_____	_____	_____	_____
- salariés âgés : à partir de ____ ans	_____	_____	_____	_____
	Ensemble des salariés dont salariés en CDI			
	_____	_____	_____	_____

INSERTION DURABLE DES JEUNES

Objectif en matière d'insertion durable des jeunes dans l'entreprise (ou le groupe) sur la durée de l'accord ou du plan d'action : (au choix)

- nombre d'embauches de jeunes en CDI : _____
- ratio des embauches de jeunes en CDI sur l'ensemble des embauches : _____%
- ratio du nombre de jeunes en CDI sur l'ensemble des salariés : _____%
- augmentation du nombre de jeunes en CDI : _____%
- autre indicateur : _____

préciser : _____

EMPLOI DES SALARIÉS ÂGÉS

Objectif de maintien en emploi de salariés âgés dans l'entreprise (ou le groupe) sur la durée de l'accord ou du plan d'action : (au choix)

- en nombre de salariés : _____
- en pourcentage des salariés âgés présents au moment de la mise en place de l'accord (ou du plan d'action) : _____%
- autre indicateur : _____

préciser : _____

Objectif d'embauches de salariés âgés dans l'entreprise (ou le groupe) sur la durée de l'accord ou du plan d'action : (au choix)

- en nombre de salariés : _____
- en pourcentage de l'ensemble des embauches : _____%
- autre indicateur : _____

préciser : _____

Mesures destinées à favoriser l'amélioration des conditions de travail et la prévention de la pénibilité :

- adaptation et aménagement des postes de travail
- autres mesures

préciser : _____

Actions en faveur des salariés âgés prévues par l'accord ou le plan d'action : (au moins deux sur cinq)

- recrutement de salariés âgés
- anticipation des évolutions professionnelles et gestion des âges
- organisation de la coopération intergénérationnelle
- développement des compétences et des qualifications, accès à la formation
- aménagement des fins de carrière et transition vers la retraite

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Modalités retenues pour la transmission des savoirs et des compétences dans l'entreprise

Préciser : _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires des formulaires.

ANNEXE 2


**FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACCORDS DE BRANCHE
RELATIFS AU CONTRAT DE GÉNÉRATION**

(loi n°2013-185 du 1er mars 2013)

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de l'accord

 / /

Date d'extension de l'accord

 / /


DESCRIPTION DU TEXTE DÉPOSÉ

Bornes d'âges fixées par l'accord de branche

- salariés jeunes : jusqu'à ans
- salariés âgés : à partir de ans

Date de signature de l'accord et durée de validité

- date de signature / /
- durée de validité année(s)

IDENTIFICATION DE LA BRANCHE

Identifiant de la convention collective principale (code IDCC)

Libellé complet de la convention collective principale : (ci-dessous)

Correspondant

Courriel de contact

Adresse

Commune

Téléphone

Code postal

INSERTION DURABLE DES JEUNES

Objectif en matière d'insertion durable des jeunes sur la durée de l'accord : (au choix)

- nombre d'embauches de jeunes en CDI dans les entreprises de la branche
- ratio des embauches de jeunes en CDI sur l'ensemble des embauches dans les entreprises de la branche %
- ratio du nombre de jeunes en CDI sur l'ensemble des salariés dans les entreprises de la branche %
- augmentation du nombre de jeunes en CDI dans les entreprises de la branche %
- autre indicateur

préciser :

EMPLOI DES SALARIÉS ÂGÉS

Objectif de maintien en emploi de salariés âgés dans les entreprises de la branche sur la durée de l'accord : (au choix)

- en nombre de salariés dans les entreprises de la branche
- en pourcentage des salariés âgés présents dans les entreprises de la branche au moment de la mise en place de l'accord %
- autre indicateur

préciser :

Objectif d'embauches de salariés âgés sur la durée de l'accord : (au choix)

- en nombre de salariés dans les entreprises de la branche
- en pourcentage de l'ensemble des embauches dans les entreprises de la branche %
- autre indicateur

préciser :

Mesures destinées à favoriser l'amélioration des conditions de travail et la prévention de la pénibilité :

- adaptation et aménagement des postes de travail
- autres mesures

préciser :

Actions en faveur des salariés âgés prévues par l'accord : (au moins deux sur cinq)

- recrutement de salariés âgés
- anticipation des évolutions professionnelles et gestion des âges
- organisation de la coopération intergénérationnelle
- développement des compétences et des qualifications, accès à la formation
- aménagement des fins de carrière et transition vers la retraite

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Modalités retenues pour la transmission des savoirs et des compétences dans les entreprises de la branche

Préciser :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires des formulaires.

Pour remplir ce formulaire, reportez-vous à la notice ou effectuez votre démarche en ligne sur le site : www.contrat-generation.gouv.fr

ANNEXE 3



DOCUMENT D'ÉVALUATION DES ACCORDS COLLECTIFS OU PLANS D'ACTION RELATIFS AU CONTRAT DE GÉNÉRATION

(loi n°2013-185 du 1er mars 2013)

Cadre réservé à l'administration

Numero de dossier	Date de réception du document
_____	____/____/____



COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE DÉPOSANT LE TEXTE			
N° SIREN	_____	Activité principale exercée (code APE)	_____
Raison sociale	_____		Effectif de l'entreprise
Correspondant	_____		_____
Courriel de contact	_____@_____	Téléphone	_____
Adresse	_____		_____
Commune	_____	Code postal	_____
Identifiant de la convention collective principale (code IDCC)	_____	Libellé complet de la convention collective principale : (ci-dessous)	_____

EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE OU DU GROUPE COUVERT PAR LE TEXTE DÉPOSÉ AU 31 DÉCEMBRE				
Bornes d'âges fixées par l'accord ou le plan d'action	- salariés jeunes : jusqu'à	_____ ans	Nombre de salariés	
	- salariés âgés : à partir de	_____ ans	jeunes	d'âge médian
			âgés	effectif total
				tous âges
			Ensemble des salariés	
			dont salariés en CDI	

INSERTION DURABLE DES JEUNES	
Objectif en matière d'insertion durable des jeunes dans l'entreprise (ou le groupe) sur la durée de l'accord ou du plan d'action	_____
Indicateur retenu :	_____
Dernière valeur disponible de l'indicateur au moment de la rédaction de ce document	_____
Rappel de l'objectif défini dans l'accord ou le plan d'action	_____

EMPLOI DES SALARIÉS ÂGÉS	
Objectif de maintien en emploi de salariés âgés dans l'entreprise (ou le groupe) sur la durée de l'accord ou du plan d'action	_____
Indicateur retenu :	_____
Dernière valeur disponible de l'indicateur au moment de la rédaction de ce document	_____
Rappel de l'objectif défini dans l'accord ou le plan d'action	_____
Objectif d'embauches de salariés âgés dans l'entreprise (ou le groupe) sur la durée de l'accord ou du plan d'action	_____
Indicateur retenu :	_____
Dernière valeur disponible de l'indicateur au moment de la rédaction de ce document	_____
Rappel de l'objectif défini dans l'accord ou le plan d'action	_____
Nombre de départs de salariés âgés au cours des 12 derniers mois	_____
dont : départs en retraite	_____
ruptures conventionnelles homologuées	_____
démissions	_____
licenciements pour faute grave ou lourde ou inaptitude physique	_____
licenciements pour motif économique	_____
licenciements pour autre cause réelle et sérieuse	_____
décès	_____

Pour rappel, l'accord ou le plan d'action de génération prévu par la loi n°2013-185 du 1er mars février 2013 doit contenir, *a minima*, des engagements sur :

- l'insertion durable des jeunes
- les actions en faveur des salariés âgés
- la transmission des savoirs et des compétences dans l'entreprise
- l'égalité professionnelle hommes/femmes et la lutte contre les discriminations.

Pour chacun de ces thèmes, rappeler les objectifs fixés, préciser le niveau de réalisation en fonction des indicateurs choisis et présenter le cas échéant les éléments de contexte permettant d'apprécier les résultats obtenus.

➤ Pour remplir ce formulaire, reportez-vous à la notice ou effectuez votre démarche en ligne sur le site : www.contrat-generation.gouv.fr